

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1225****20 août 2002****SOMMAIRE**

<b>Agemar S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58759</b>	<b>Ecommerce S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58772</b>
<b>Agemar S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58759</b>	<b>Ecommerce S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58772</b>
<b>Ahlers International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58757</b>	<b>Erik Justesen Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58775</b>
<b>Alliance-Ere, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58778</b>	<b>Erik Justesen Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58775</b>
<b>Alliance-Ere, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58780</b>	<b>Eurfinance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58792</b>
<b>ArvinMeritor Investment (Luxembourg) Limited, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58774</b>	<b>Eurgas Lux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58771</b>
<b>Ascendam S.A.H., Strassen . . . . .</b>	<b>58791</b>	<b>Eurgas Lux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58771</b>
<b>Athina Airlines International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58766</b>	<b>Euric S.A., Mamer . . . . .</b>	<b>58773</b>
<b>Automat' Services, S.à r.l., Leudelange . . . . .</b>	<b>58774</b>	<b>Euric S.A., Mamer . . . . .</b>	<b>58773</b>
<b>Azurlux S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58774</b>	<b>Euro Emballage S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58791</b>
<b>alter immobilier, S.à r.l., Roodt . . . . .</b>	<b>58758</b>	<b>Eurogen S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58760</b>
<b>alter immobilier, S.à r.l., Roodt . . . . .</b>	<b>58758</b>	<b>Eurogen S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58761</b>
<b>BAV S.A. . . . .</b>	<b>58790</b>	<b>Fiduciaire Roels, Wauters &amp; Co S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>58791</b>
<b>BAV S.A. . . . .</b>	<b>58790</b>	<b>Fiduciaire Roels, Wauters &amp; Co S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>58792</b>
<b>Belron International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58765</b>	<b>Futuristic Brands S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58767</b>
<b>Belron S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58764</b>	<b>Gardiners Immobiliers Conseils, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58763</b>
<b>Belunion S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58793</b>	<b>Grax Trading S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58790</b>
<b>Belunion S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58793</b>	<b>Hervé S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58768</b>
<b>Bilway Financing S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58785</b>	<b>Hydrofluide Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58769</b>
<b>Bonne Nouvelle Internationale S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58768</b>	<b>Hydrofluide Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58769</b>
<b>Bul Services International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58767</b>	<b>Hydrofluide Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58769</b>
<b>Cameron International S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>58792</b>	<b>Hydrofluide Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58769</b>
<b>Chanuka S.A., Mamer . . . . .</b>	<b>58773</b>	<b>Hydrofluide Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58769</b>
<b>Chanuka S.A., Mamer . . . . .</b>	<b>58773</b>	<b>Hydrofluide Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58769</b>
<b>Civalux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58776</b>	<b>Hydrofluide Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58770</b>
<b>Civalux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58777</b>	<b>Hydrofluide Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58770</b>
<b>Compagnie Financière d'Echternach S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58765</b>	<b>ITI Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58756</b>
<b>Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A.H. (CML), Luxembourg . . . . .</b>	<b>58760</b>	<b>I.V. Invest S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58790</b>
<b>Connections Systems S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>58792</b>	<b>Image One S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58765</b>
<b>Cyclops International Holding S.A., Mamer . . . . .</b>	<b>58773</b>	<b>Impala S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58763</b>
<b>Cyclops International Holding S.A., Mamer . . . . .</b>	<b>58773</b>	<b>Impala S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58763</b>
<b>Dell'Oro S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58768</b>	<b>Intereuro S.A. . . . .</b>	<b>58775</b>
<b>Dibelco International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58765</b>	<b>International Médiafinance Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58770</b>
<b>Distribution &amp; Consulting S.A., Mamer . . . . .</b>	<b>58772</b>	<b>International Power Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58754</b>
<b>Distribution &amp; Consulting S.A., Mamer . . . . .</b>	<b>58772</b>	<b>International Power Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58754</b>
<b>Ecoma (Luxembourg) S.A., Mamer . . . . .</b>	<b>58772</b>	<b>International Progress Holding Company S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>58772</b>
<b>Ecoma (Luxembourg) S.A., Mamer . . . . .</b>	<b>58772</b>		

xembourg .....	58785	PMC Management S.A., Luxembourg .....	58794
IT Marketing S.A., Sandweiler .....	58771	Risk Partner S.A., Luxembourg .....	58785
Jani S.A., Luxembourg .....	58786	Roma Invest S.A., Luxembourg .....	58791
Jani S.A., Luxembourg .....	58787	SAG Software Systems AG, Luxembourg .....	58780
KS Environmental Services S.A., Luxembourg ...	58766	Sechely, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	58789
Lagon Village S.A., Luxembourg .....	58766	Sea-Nacre International S.A., Luxembourg .....	58765
Lebrun S.A., Luxembourg .....	58766	Senera S.A., Luxembourg .....	58785
Mack II S.A., Luxembourg .....	58755	Sera Immobilière S.A., Luxembourg .....	58757
Mack II S.A., Luxembourg .....	58755	Sera Immobilière S.A., Luxembourg .....	58757
Malibu, S.à r.l., Luxembourg .....	58789	Socogesco International S.A., Strassen .....	58791
Mermos Investments S.A., Luxembourg .....	58787	Sodi S.A.H., Luxembourg .....	58800
Mikko S.A., Luxembourg .....	58764	Sodi S.A.H., Luxembourg .....	58800
Mikko S.A., Luxembourg .....	58764	Sophalex S.A.H., Luxembourg .....	58793
Mikko S.A., Luxembourg .....	58764	Startup Investment S.A., Luxembourg .....	58786
Mikko S.A., Luxembourg .....	58764	Stasia S.A., Luxembourg .....	58777
Naga Investment S.A., Luxembourg .....	58760	Stasia S.A., Luxembourg .....	58778
North European Investments Holding S.A., Luxem- bourg .....	58786	Steffen et Engel, S.à r.l., Luxembourg .....	58794
Orilux Invest, S.à r.l., Luxembourg .....	58788	Styraxa Health and Wellness Services and Pro- ducts S.A. ....	58775
Orilux Invest, S.à r.l., Luxembourg .....	58788	Thiam S.A., Luxembourg .....	58762
Orilux Invest, S.à r.l., Luxembourg .....	58788	Thiel As Logistics AG, Grevenmacher .....	58771
Orilux Invest, S.à r.l., Luxembourg .....	58788	Tolmax Holding S.A., Luxembourg .....	58758
Orilux Invest, S.à r.l., Luxembourg .....	58789	Tromed S.A., Luxembourg .....	58767
Orilux Invest, S.à r.l., Luxembourg .....	58789	Ulran S.A., Luxembourg .....	58762
Ostea S.A., Luxembourg .....	58758	Ulran S.A., Luxembourg .....	58762
Paraiso Holding S.A., Luxembourg .....	58760	Victoria Trading S.A., Luxembourg .....	58759
Planet Venture S.A., Luxembourg .....	58756	Walufi Holding S.A., Luxembourg .....	58758
Plenum S.A., Luxembourg .....	58755	Yanatos S.A., Luxembourg .....	58767
Plenum S.A., Luxembourg .....	58755		

---

**INTERNATIONAL POWER INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 86.755.

*Avis de conclusion d'une convention de domiciliation*

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 révisant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

BILLON ET ASSOCIES, Réviseurs d'Entreprises, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et  
INTERNATIONAL POWER INVESTMENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La convention de domiciliation, datée du 29 avril 2002, a été conclue pour une durée indéterminée.  
Luxembourg, le 12 juin 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45717/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**INTERNATIONAL POWER INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 86.755.

En date du 5 juin 2002, l'associé unique de la société a décidé de:

1. accepter la démission de M. Kenneth John Oakley, résidant 17 Bulmersche Road, Reading, Berkshire RG15RH, Angleterre, comme gérant de classe A de la société avec effet au 6 juin 2002.

2. nommer M. Iain Irvine, résidant au 117A Mayfield Gardens, Hanwell, London W7 3RA, Angleterre, comme nouveau gérant de classe A de la société avec effet au 6 juin 2002 et pour une période indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 12 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45725/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**MACK II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 35.717.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 59, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(45549/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**MACK II S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.  
H. R. Luxembourg B 35.717.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung  
gehalten am 31. Mai 2002 von 14.00 bis 14.30 Uhr*

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

*Erster Beschluß*

Der vom Verwaltungsrat vorgelegte Lagebericht und der vom Abschlußprüfer geprüfte Jahresabschluß zum 31. Dezember 2001, umfassend die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2001, werden genehmigt.

*Zweiter Beschluß*

Dem Verwaltungsrat und dem Kommissar wird in getrennter Abstimmung für das Geschäftsjahr 2001 Entlastung erteilt.

*Dritter Beschluß*

Der im Jahresabschluß ausgewiesene Gewinn von Euro 763.390,03 wird auf neue Rechnung vorgetragen.

*Vierter Beschluß*

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden um ein weiteres Jahr und damit bis zur ordentlichen Generalversammlung für das Geschäftsjahr 2002 verlängert.

Für die Richtigkeit des Auszugs

J.P. Doumont

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 59, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45550/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**PLENUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.212.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

PLENUM S.A.

Signature

(45556/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**PLENUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.212.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 mars 2002*

Messieurs Renato Fabbro, Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*

PLENUM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45557/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**ITI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 29.742.

1. Inscription des personnes suivantes au conseil d'administration de INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A., LUXEMBOURG (ITI HOLDINGS S.A.), suivant l'assemblée générale annuelle du 3 juin 2002. Ces personnes ont été élues comme administrateurs pour une période de six ans devant expirer lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2007. Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit:

*Administrateurs de la Classe A*

Jan Wejchert (Président du con-ITI CORPORATION Sp. z o.o., ul. Powsinska 4, Executive Chairman ITI GROUP  
seil d'administration) . . . . . 02-920 Warsaw  
Mariusz Walter . . . . . ITI CORPORATION Sp. z o.o., ul. Powsinska 4, Executive Vice-Chairman ITI  
02-920 Warsaw . . . . . GROUP  
Bruno Valsangiacomo . . . . . ITI SERVICES LTD., Beustweg 12, 8032 Zurich Executive Chairman ITI GROUP  
Henryka Bochniarz (Indépen-NICOM CONSULTING LTD., ul. WiertniczaPrésident NICOM CONSULTING  
dant) . . . . . 104, 02-952 Warsaw . . . . . LTD.  
Maciej Raczkiwicz (Indépen-WARSZAWSKIE CENTRUM FINANSOWIE,Président EPSTEIN DEVELOP-  
dant) . . . . . 21st floor, Emilii Plater 53, 00-113 Warsaw . . . . . MENT LTD.

*Administrateurs de la Classe B*

Michal Broniatowski (Indépen-c/o ITI CORPORATION Sp. z o.o., ul. Powsins-Administrateur indépendant du  
dant) . . . . . ka 4, 02-920 Warsaw . . . . . conseil d'administration de la société  
Ian Hume. . . . . 5007 Warren St. NW, Washington DC 20016 Président IAN HUME INVEST-  
MENTS  
Wojciech Kostrzewa (Indépen-BRE BANK S.A., ul. Senatorska 18, 00-950 War-Président et CEO BRE BANK S.A.  
dant) . . . . . saw

Inscription des informations suivantes résultant de l'assemblée générale annuelle de ITI HOLDINGS S.A., tenue à Luxembourg, en date du 3 juin 2002:

2. Décharge a été donnée à tous les administrateurs de la Société en fonction durant l'exercice clos le 31 décembre 2001 pour l'exercice de leur mandat au cours dudit exercice:

Jan Wejchert . . . . . Miroslaw Wyrzykowski  
Mariusz Walter . . . . . Michal Broniatowski  
Bruno Valsangiacomo . . . . . Ian Hume  
Maciej Raczkiwicz . . . . . Wojciech Kostrzewa  
Henryka Bochniarz . . . . .

3. L'assemblée a noté et confirmé son autorisation donnée au conseil d'administration de déléguer, et le conseil a délégué, la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société dans ses affaires journalières au comité exécutif, actuellement composé par Jan Wejchert (administrateur classe A), Mariusz Walter (administrateur classe A) et Bruno Valsangiacomo (administrateur classe A).

4. Le mandat du commissaire aux comptes-réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers a été renouvelé pour un terme d'une année, le mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de 2002.

5. L'assemblée générale annuelle du 3 juin 2002 a décidé d'allouer les profits de 13.460.425,- euro à la réserve légale à concurrence de 5 % et de reporter le montant restant.

Luxembourg, le 3 juin 2002.

*Pour INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Luxembourg*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 46, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(45548/581/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**PLANET VENTURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 79.903.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Signature.

(45563/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**SERA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 29.884.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2002*

Il résulte du Procès-Verbal du 3 juin 2002 que le mandat des administrateurs est renouvelé pour un terme d'un an, leur mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002, à savoir:

Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg

Le mandat du Commissaire, à savoir:

CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg

est renouvelé pour un terme d'un an, son mandat expirant ensemble avec celui des administrateurs.

*Pour la Société*

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 50, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(45551/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**SERA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 29.884.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2001*

Il résulte du Procès-Verbal du 5 juin 2001 que l'Assemblée décide de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF à savoir LUF 1.250.000,- représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- en EUR à savoir EUR 30.986,69. Elle décide d'augmenter le capital social de EUR 263,31 pour le porter de son montant actuel EUR 30.986,69 à EUR 31.250,- divisé en 1.250 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- par incorporation du résultat reporté.

L'assemblée décide par conséquent d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le montant du capital social souscrit est de EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

*Pour la Société*

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 50, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(45552/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**AHLERS INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 30.499.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire et du Conseil d'Administration du 13 mai 2002*

A l'unanimité, pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle en 2003, Monsieur Fred van Beuningen est nommé membre du Conseil d'Administration de la Société.

A l'unanimité, en rapport avec l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, et conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Fred van Beuningen à titre d'administrateur-délégué de la Société et de lui conférer par conséquent tous les pouvoirs pour la gestion journalière en rapport avec l'Article 10 des statuts coordonnés de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Asselman

*Dirigeant Maritime*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(45570/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**WALUFI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 60.627.

Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

WALUFI HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

(45553/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**TOLMAX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 76.116.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

TOLMAX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signature

(45554/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**OSTEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 65.823.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

OSTEA S.A.

Signature

(45555/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**ALTER IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Roodt.  
R. C. Luxembourg B 37.016.

Les comptes annuels au 30 septembre 1992, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 1995, vol. 469, fol. 74, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Signature

*la gérance*

(45564/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**ALTER IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Roodt.  
R. C. Luxembourg B 37.016.

Les comptes annuels au 30 septembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 1995, vol. 469, fol. 74, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Signature

*la gérance*

(45565/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**VICTORIA TRADING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 43.124.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

VICTORIA TRADING S.A., Société Anonyme Holding

Signature

(45558/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**AGEMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 10.368.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2001 et 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2002*

## Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de nommer Vicomte Grégoire de Spoelberch, administrateur de sociétés, demeurant à B-3150 Haacht comme nouvel administrateur de la société pour la durée d'un an. D'autre part, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de tous les administrateurs de la société venus à échéance pour la durée d'un an.

Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 2002 est composé comme suit:

- Vicomte Philippe de Spoelberch, administrateur de sociétés, demeurant à B-3150 Haacht
- Vicomte Olivier de Spoelberch, administrateur de sociétés, demeurant à B-5020 Namur
- Vicomte Grégoire de Spoelberch, administrateur de sociétés, demeurant à B-3150 Haacht
- Comte Christophe d'Ansembourg, administrateur de sociétés, demeurant à B-1050 Bruxelles
- Mme Marie de Vicq de Cumptich-Kluyskens, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles
- M. Thierry Masset, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles
- M. Paul Munchen, administrateur de sociétés, demeurant à L-2630 Luxembourg, Président
- M. Fons Mangen, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck

## Commissaire aux comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour la durée d'un an.

## AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale a décidé d'affecter le bénéfice de LUF 30.950.149.608,- pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001 comme suit:

- Allocation à la réserve légale .....	294.001.565,- LUF
- Report à nouveau .....	30.656.148.043,- LUF
	30.950.149.608,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

Administrateur

(45569/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**AGEMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 10.368.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2002*

L'assemblée décide la conversion du capital social de LUF 3.500.000.000,- en EUR 86.762.733,67 sur base du taux de conversion de EUR/LUF de 40,3399 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société conformément à la loi du 10 décembre 1998 de EUR 177.266,33 afin d'arrondir le capital social à EUR 86.940.000,- par incorporation d'une partie des résultats reportés.

Enfin, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 86.940.000,- (quatre-vingt-six millions neuf cent quarante mille euros), représenté par 207.000 (deux cent sept mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45572/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**NAGA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 46.487.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*NAGA INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding*

*Signature*

(45559/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**COMPAGNIE MARITIME LUXEMBOURGEOISE S.A. (CML), Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 25.179.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*COMPAGNIE MARITIME LUXEMBOURGEOISE S.A. (CML), Société Anonyme Holding*

*Signature*

(45560/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**PARAISO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 64.284.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*PARAISO HOLDING S.A.*

*Société Anonyme Holding*

*Signature*

(45561/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**EUROGEN S.A., Société Anonyme,  
(anc. EUROGEN HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.280.

—  
L'an deux mille deux, le trois mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EUROGEN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77.280, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 19 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 33 du 18 janvier 2001, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:



I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent vingt (320) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modification du statut pour le changer de Holding en Société Commerciale.
- Modification de l'article 1, premier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Premier paragraphe.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EUROGEN S.A.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal sur les sociétés anonyme holding régies par la loi du 31 juillet 1929, d'adopter un nouvel objet et de modifier en conséquence les articles deux et onze des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

«**Art. 11.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la raison sociale de la société de EUROGEN HOLDING S.A. en EUROGEN S.A. et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EUROGEN S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, S. Wolter-Schieres, A. Cinarelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 mai 2002, vol. 421, fol. 44, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juin 2002.

H. Hellinckx.

(45650/242/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**EUROGEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg b 77.280.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juin 2002.

H. Hellinckx.

(45651/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**ULRAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 10.563.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2002*

L'assemblée décide la conversion du capital social de LUF 150.000.000,- en EUR 3.718.402,87 sur base du taux de conversion de EUR/LUF de 40,3399 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société conformément à la loi du 10 décembre 1998 de EUR 31.597,13 afin d'arrondir le capital social à EUR 3.750.000,- par incorporation d'une partie des résultats reportés.

Enfin, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 3.750.000,- (trois millions sept cent cinquante mille euros) divisé en 150.000 (cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

F. Mangen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(45573/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**ULRAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 10.563.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2001 et 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2002*

*Conseil d'administration*

L'assemblée générale statutaire a décidé d'accepter les démissions de leur mandat d'administrateur de MM. Christian et Thomas Leysen et de nommer M. Jean-Hugues Antoine, Comptable, demeurant à B-6810 Jamoigne en leur remplacement pour la durée d'un an. D'autre part, l'assemblée décide de renouveler le mandat des autres administrateurs pour une nouvelle durée d'un an. Suite à ces décisions, le Conseil d'Administration en fonction pour l'exercice 2002 est composé comme suit:

- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck
- Reuter-Bonert Carine, Administrateur de Sociétés, demeurant à L-3332 Fennange
- Antoine Jean-Hugues, Comptable, demeurant à B-6810 Jamoigne

*Commissaire aux comptes*

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Dominique Maqua, Comptable, demeurant 2, rue Grande à B-6767 Torgny pour la durée d'un an.

*Répartition du résultat de l'exercice*

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001, la répartition bénéficiaire a été comme suit:

Bénéfice de l'exercice . . . . .	15.232.459,-
Résultats reportés	892.809.738,-
Distribution de dividendes	15.000.000,-
Report à nouveau	893.042.197,-

F. Mangen

*Administrateur*

(45576/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**THIAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 81.911.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 31, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

THIAM S.A.

Signature

(45562/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**IMPALA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 43.759.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2002*

L'assemblée décide la conversion du capital social de LUF 55.000.000,- en EUR 1.363.414,39 sur base du taux de conversion de EUR/LUF de 40,3399 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société conformément à la loi du 10 décembre 1998 de EUR 11.585,61 afin d'arrondir le capital social à EUR 1.375.000,- par incorporation d'une partie des résultats reportés.

Enfin, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.375.000,- (un million trois cent soixante-quinze mille euros) divisé en 55.000 (cinquante-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

F. Mangen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45574/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**IMPALA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 43.759.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2001 et 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2002*

*Conseil d'administration*

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de tous les administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction pour l'exercice 2002 est composé comme suit:

- Monsieur Jean-Hugues Antoine, Comptable, demeurant à B-6810 Jamoigne
- Monsieur Fons Mangen, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck
- Madame Carine Reuter, Administrateur de Sociétés, demeurant à L-3332 Fennange

*Commissaire aux comptes*

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Dominique Maqua, Comptable, demeurant à B-6767 Torgny pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.

*Affectation du résultat de l'exercice*

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité de la perte de LUF 211.467.427,- pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

F. Mangen

*Administrateur*

(45577/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**GARDINERS IMMOBILIERS CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 60.718.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2002*

L'assemblée décide la conversion du capital social de LUF 500.000,- en EUR 12.394,68 sur base du taux de conversion de EUR/LUF de 40,3399 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société conformément à la loi du 10 décembre 1998 de EUR 105,32 afin d'arrondir le capital social à EUR 12.500,- par incorporation d'une partie des résultats reportés.

Enfin, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

F. Mangen

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45571/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**BELRON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 71.639.

—  
Les comptes annuels aux 31 décembre 2001 et 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(45568/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**MIKKO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 66.754.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Signature.

(45582/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**MIKKO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 66.754.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Signature.

(45584/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**MIKKO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 66.754.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Signature.

(45583/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**MIKKO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 66.754.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10 juin 2002 a pris la décision de convertir le capital social en euros conformément à la loi du 10 décembre 1998, et de modifier en conséquence, l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-trois mille cinq cents (33.500,-) euros divisé en six cent cinquante (650) actions sans désignation de valeur nominale et intégralement libérées.

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, de racheter ses propres actions.»

Luxembourg, le 10 juin 2002.

Pour extrait conforme

Pour MIKKO S.A.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45593/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE D'ECHTERNACH S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 14.187.

—  
Les comptes annuels aux 31 décembre 2001 et 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

Administrateur

(45575/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**DIBELCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 71.550.

—  
Les comptes annuels aux 31 décembre 2001 et 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(45578/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**BELRON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 71.640.

—  
Les comptes annuels aux 31 décembre 2001 et 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(45579/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**IMAGE ONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 4, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 79.232.

—  
Madame C. Parmentier démissionne de sa qualité de commissaire aux comptes de la société IMAGE ONE S.A. avec effet immédiat.

Elle demande de la décharger de ses fonctions lors de la prochaine assemblée.

C. Parmentier.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 69, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45580/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**SEA-NACRE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme  
au capital de 1.250.000,- LUF**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 62.156.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de qui de droit que le siège social de la société sous rubrique a été dénoncé avec effet immédiat, que Messieurs Marcel Wurth et Gilbert Caristan ont démissionné de leur mandat d'administrateur et que la société WURTH & ASSOCIES S.A., avec siège social à Luxembourg, a démissionné avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45585/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**KS ENVIRONMENTAL SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 84.176.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Signature.

(45581/828/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**LEBRUN S.A., Société Anonyme,  
au capital de 1.250.000,- LUF.**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 61.499.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de qui de droit que le siège social de la société sous rubrique a été dénoncé avec effet immédiat, et que la société WURTH & ASSOCIES S.A., avec siège social à Luxembourg, a démissionné avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45586/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**LAGON VILLAGE S.A., Société Anonyme,  
Au capital de 1.250.000,- LUF.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 61.735.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de qui de droit que le siège social de la société sous rubrique a été dénoncé avec effet immédiat, et que la société WURTH & ASSOCIES S.A., avec siège social à Luxembourg a démissionné avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45587/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**ATHINA AIRLINES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
Au capital de 1.250.000,- LUF.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 63.114.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de qui de droit que le siège social de la société sous rubrique a été dénoncé avec effet immédiat, et que la société WURTH & ASSOCIES S.A., avec siège social à Luxembourg a démissionné avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45588/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**YANATOS S.A., Société Anonyme,  
Au capital de 1.250.000,- LUF.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 60.577.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de qui de droit que le siège social de la société sous rubrique a été dénoncé avec effet immédiat, et que Messieurs Marcel Wurth et Gilbert Caristan ont démissionné de leur mandat d'administrateur et que la société WURTH & ASSOCIES S.A., avec siège social à Luxembourg a démissionné avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45589/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**BUL SERVICES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
Au capital de 1.250.000,- LUF.**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 63.047.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de qui de droit que le siège social de la société sous rubrique a été dénoncé avec effet immédiat, et que Messieurs Marcel Wurth a démissionné de son mandat d'administrateur et que la société WURTH & ASSOCIES S.A., avec siège social à Luxembourg a démissionné avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45590/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**FUTURISTIC BRANDS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 76.562.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Signature.

(45594/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**TROMED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 52.140.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

Pour TROMED S.A.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(45606/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**BONNE NOUVELLE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme,  
Au capital de 1.250.000,- LUF**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 62.836.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de qui de droit que le siège social de la société sous rubrique a été dénoncé avec effet immédiat, et que la société WURTH & ASSOCIES S.A., avec siège social à Luxembourg a démissionné avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(45591/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**DELL'ORO S.A., Société Anonyme,  
Au capital de 1.250.000,- LUF.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 62.146.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de qui de droit que le siège social de la société sous rubrique a été dénoncé avec effet immédiat, et que la société WURTH & ASSOCIES S.A., avec siège social à Luxembourg a démissionné avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(45592/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**HERVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 19.125.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2002*

1. L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société intervenue par le Conseil d'Administration daté du 12 janvier 2001. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1997.

2. Vu le libellé restrictif de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée constate que la cooptation de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, intervenue par Conseil d'Administration en date du 8 mai 2001, est entâchée d'irrégularité et déclare vouloir régulariser la situation.

3. L'Assemblée décide de ratifier tous les actes posés par Monsieur Gilles Jacquet en tant qu'administrateur de la société depuis le 8 mai 2001 jusqu'au jour de la présente assemblée générale et nomme ce dernier au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1997.

4. L'Assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Bertholet à L-1233 Luxembourg, intervenue par lettre datée du 10 mai 2002.

5. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1997.

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et la loi du 1<sup>er</sup> août 2001 relative au basculement en euros, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité:

6. de convertir en euros, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le capital social actuellement exprimé en LUF;

7. de supprimer la valeur nominale des actions représentatives du capital, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002;



8. d'adapter l'article 5 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à quarante-neuf mille cinq cent septante-huit euros septante cents (49.578,70 EUR), représenté par 200 actions sans valeur nominale».

Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 57, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(45601/595/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**HYDROFLUIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 60.034.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Signature.

(45599/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**HYDROFLUIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 60.034.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Signature.

(45600/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**HYDROFLUIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 60.034.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 janvier 1999 que:

Les mandats d'administrateur de Madame Maria Marques et Messieurs Dieter Grozinger de Rosnay et Marco Fritsch, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes Madame Christine Schmitt sont renouvelés pour une période de trois années prenant fin en 2002.

Luxembourg, le 2 février 1999.

Pour extrait conforme

Signature

*Le mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(45595/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**HYDROFLUIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 60.034.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 juin 2000 que:

Madame Sonja Hermes, employée privée, demeurant à L-4062 Esch-sur-Alzette, 34, rue Clair-Chêne est nommée administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Maria Marques, dont elle achèvera le mandat et à laquelle l'assemblée accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

*Le mandataire*

58770

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45596/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**HYDROFLUIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 60.034.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 mai 2002 que:

Les mandats d'administrateur de Madame Sonja Hermes et Messieurs Dieter Grozinger de Rosnay et Marco Fritsch, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes Madame Christine Schmitt sont renouvelés pour une nouvelle période de six années prenant fin en 2008.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45597/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**HYDROFLUIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 60.034.

—

EXTRAIT

Les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire le 10 juin 2002 ont pris à l'unanimité la décision de convertir le capital social en euros conformément à la loi du 10 décembre 1998, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros ( 31.000,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale et intégralement libérées.

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, de racheter ses propres actions.»

Luxembourg, le 10 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45598/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**INTERNATIONAL MEDIAFINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 59.999.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 septembre 2002 que:

Madame Christine Schmitt, employée privée, demeurant à F-57100 Thionville-Garche, 59, route de Mondorff remplace l'administrateur révoqué Madame Maria Marques, employée privée, demeurant à Mersch.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour extrait conforme

Pour INTERNATIONAL MEDIAFINANCE HOLDING S.A.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45602/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**EURGAS LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 69.234.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

Pour EURGAS LUX S.A.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(45605/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**EURGAS LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 69.234.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

Pour EURGAS LUX S.A.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(45604/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**THIEL AS LOGISTICS AG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Grevenmacher.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 12. Juni 2002*

Es geht aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der THIEL AS LOGISTICS AG von 12. Juni 2002 hervor, dass:

1. die Herren Josef Nacken, Eberhard Mathiak und Jürgen Iserhardt mit sofortiger Wirkung als Verwaltungsratsmitglieder abberufen wurden,

2. die Herren Michael Villinger, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-61462 Königstein im Taunus, Wiesbadener Str. 8, Klaus Hrazdira, Speditionskaufmann, wohnhaft in A-5113 St. Georgen, Obereching 1/5, und Herrn Volker Wentz, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-53113 Bonn, Friedrich Wilhelm Strasse 41, mit sofortiger Wirkung zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates bestellt wurden,

3. Herr Michael Villinger zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates und als «administrateur-délégué» der Gesellschaft ernannt wurde.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung zwecks Hinterlegung beim Luxemburgischen Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial C.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 63, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45627/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**IT MARKETING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 4, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 53.614.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(45629/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**ECOMMERCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1639 Luxembourg, 15, rue Nicolas Gonner.  
R. C. Luxembourg B 67.481.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 21 mai 2002, vol. 138, fol. 66, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

S. Benamor.

(45613/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**ECOMMERCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1639 Luxembourg, 15, rue Nicolas Gonner.  
R. C. Luxembourg B 67.481.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 21 mai 2002, vol. 138, fol. 66, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

S. Benamor.

(45614/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**ECOMA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.  
R. C. Luxembourg B 67.589.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 21 mai 2002, vol. 138, fol. 66, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

S. Benamor.

(45616/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**ECOMA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.  
R. C. Luxembourg B 67.589.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 21 mai 2002, vol. 138, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

S. Benamor.

(45615/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**DISTRIBUTION & CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 21 mai 2002, vol. 138, fol. 66, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

S. Benamor.

(45617/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**DISTRIBUTION & CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 21 mai 2002, vol. 138, fol. 67, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

S. Benamor.

(45618/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**CYCLOPS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.  
R. C. Luxembourg B 73.991.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 21 mai 2002, vol. 138, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

S. Benamor.

(45620/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**CYCLOPS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.  
R. C. Luxembourg B 73.991.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 21 mai 2002, vol. 138, fol. 67, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

S. Benamor.

(45619/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**CHANUKA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.  
R. C. Luxembourg B 68.722.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 21 mai 2002, vol. 138, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

S. Benamor.

(45621/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**CHANUKA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.  
R. C. Luxembourg B 68.722.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 21 mai 2002, vol. 138, fol. 67, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

S. Benamor.

(45622/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**EURIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.  
R. C. Luxembourg B 41.643.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 21 mai 2002, vol. 138, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

S. Benamor.

(45623/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**EURIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.  
R. C. Luxembourg B 41.643.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 21 mai 2002, vol. 138, fol. 66, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

S. Benamor.

(45626/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**ArvinMeritor INVESTMENT (LUXEMBOURG) LIMITED,**  
**Société à responsabilité limitée.**

La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. dénonce avec effet au 30 juin 2002 le siège de la société.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 16, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45628/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**AZURLUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 40.265.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(45630/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**AUTOMAT'SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Leudelange, 51, Parc d'activité am Bann.

R. C. Luxembourg B 25.598.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Leudelange le 4 juin 2002*

A l'unanimité, l'assemblée décide de nommer Monsieur Gabriel Nivoix gérant technique et Messieurs Ivan Korbar et Damien Aps gérants administratifs et financiers de la S.à r.l. AUTOMAT'SERVICES.

Pour réquisition

AUTOMAT'SERVICES, S.à r.l.

Signatures

*Présences*

Sont présents ou représentés les propriétaires des parts sociales ci-après:

Associés	Nombre de parts sociales	Mandataires	Signatures
EUREST LUXEMBOURG S.A. ....	999	I. Korbar	Signature
COMPASS GROUP BELGILUX S.A. ....	1	I. Korbar	Signature

*Bureau*

La séance est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de M. Ivan Korbar.

Le président désigne comme secrétaire Mme Sabah Beydon.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Damien Aps.

*Exposé du président*

*Convocations:*

Tous les associés étant présents ou représentés, il n'y a pas lieu de justifier de l'envoi de convocations.

*Ordre du jour:*

Nomination de M. Gabriel Nivoix en tant que gérant technique de la S.à r.l. AUTOMAT'SERVICES.

Nomination de M. Ivan Korbar et de M. Damien Aps en tant que gérants administratifs et financiers de la S.à r.l. AUTOMAT'SERVICES.

*Délibération et résolution:*

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de nommer M. Gabriel Nivoix en tant que gérant technique et Messieurs Ivan Korbar et Damien Aps en tant que gérants administratifs et financiers de la S.à r.l. AUTOMAT'SERVICES.

*Clôture:*

Le conseil d'administration est chargé des publications nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 15.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 51, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45637/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**STYRAXA HEALTH AND WELLNESS SERVICES AND PRODUCTS S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxembourg B 63.965.

Hiermit kündigt die BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. mit sofortiger Wirkung den Sitz der Gesellschaft.

Luxembourg, den 11. Juni 2002.

Unterschrift.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 53, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45631/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**INTEREURO S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxembourg B 68.019.

Hiermit kündigt die BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. mit sofortiger Wirkung den Sitz der Gesellschaft.

Des weiteren tritt die FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN von Ihrem Mandat als Kommissar mit sofortiger Wirkung zurück.

Luxembourg, den 11. Juni 2002.

Unterschrift.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 53, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45632/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**ERIK JUSTESEN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 18.603.

*Extract of the circular board resolutions of May 30, 2001*

«... After deliberation and according to the above-mentioned authorization given by the annual general shareholders' meeting, the board of directors takes, by unanimous vote, the following resolutions:

1. In accordance with the law of December 10, 1998 amending the law of August 10, 1915 on commercial companies, the board of directors decides to convert, with effect on January 1st, 2001 the subscribed capital, currently expressed in LUF into euros. In consequence, the subscribed capital amounts to EUR 446,208.34.

2. The board of directors decides to increase the subscribed capital by incorporation of profits brought forward for an amount of EUR 3,791.66 so that the subscribed capital amounts to EUR 450,000, without issue of new shares.

3. The board of directors decides to adapt the face value of the shares and to fix it to EUR 25 per share. In consequence, the subscribed capital will be represented by 18,000 shares with a par value of EUR 25 each.

4. The board of directors decides to amend the first paragraph of the fifth article of the by-laws:

**Version française**

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> paragraphe.** Le capital social est fixé à EUR 450.000 (quatre cent cinquante mille euros), représenté par 18.000 (dix-huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

5. Power is given to each director, acting individually, to proceed with the necessary book entries, with the inscriptions in the company's registers and the updating of the company's by-laws according to the above-mentioned resolutions.

Luxembourg, May 30, 2002.

For true extract

P. Lentz

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 88, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45642/216/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**ERIK JUSTESEN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 18.603.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

(45643/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**CIVALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.150.

L'an deux mille deux, le six mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CIVALUX S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 51.150, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 399 du 21 août 1995, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 31 janvier 2001, publié au Mémorial C page 45586 de 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux mille cinq cent vingt-cinq (2.525) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à cent soixante-cinq mille euros (EUR 165.000,-), par apport en numéraire de la somme de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-) sans création ni émission d'actions nouvelles.

2.- Libération intégrale du montant de l'augmentation de capital à réaliser par les actionnaires au prorata de leur participation antérieure dans le capital social.

3.- Modification afférente de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à celui de cent soixante-cinq mille euros (EUR 165.000,-), sans cependant créer et émettre des actions nouvelles.

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que la libération de la dite augmentation de capital a été faite par les actionnaires existants de la société CIVALUX S.A., au prorata de leur participation antérieure dans le capital social.

Le preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent soixante-cinq mille euros (EUR 165.000,-), représenté par deux mille cinq cent vingt-cinq (2.525) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, A. Cinarelli, S. Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré 2 rôles sans renvoi à Mersch, le 13 mai 2002, vol. 421, fol. 44, case 8. – Reçu 650 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Mersch, le 17 juin 2002.

H. Hellinckx.

(45648/242/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.



**CIVALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.150.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juin 2002.

H. Hellinckx.

(45649/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**STASIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.748.

L'an deux mille deux, le trente et un mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STASIA S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 49.748,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 152 du 4 avril 1995,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 147 du 8 mars 1999, dont le capital social a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 24 février 2000, publié au Mémorial C numéro 709 29 septembre 2000.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerk de notaire, demeurant à Gar-nich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Her-serange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente-sept mille cinq cents (37.500) actions d'une valeur nominale de quinze euros et cinquante cents ( 15,50), représentant l'intégralité du capital social de cinq cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante euros ( 581.250) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification afférente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante euros (EUR 581.250,-), représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) actions de quinze euros et cinquante cents (EUR 15.50) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.»

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première et unique résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante euros ( 581.250), représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) actions de quinze euros et cinquante cents ( 15,50) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, Henryon, Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2002, vol. 878, fol. 57, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 juin 2002.

F. Kessler.

(45644/219/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**STASIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 49.748.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 mai 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 juin 2002.

F. Kessler.

(45645/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**ALLIANCE-ERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 83.359.

L'an deux mille deux, le treize juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société ALLIANCE-ERE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 83.359, ci-après dénommée: «la Société»).

La Société a été constituée originellement sous forme d'une société anonyme avec la dénomination de PARSEWAL S.A., suivant reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 août 2001, publié au Mémorial C numéro 441 du 20 mars 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 4 juin 2002, en voie de formalisation et de publication au Mémorial C, acte contenant transformation de la forme juridique de la Société d'une société anonyme en celle d'une société à responsabilité limitée avec refonte complète des statuts.

L'assemblée se compose actuellement des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- La société PESSAC FINANCE S.A., une société anonyme, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll,

ici représentée par son administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle

Monsieur Gabriel Jean, juriste, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll;

2.- La société EUROPEAN RETAIL ENTERPRISES B.V., une société régie par le droit néerlandais, établie et ayant son siège social à Herengracht 548, NL-1017 CG Amsterdam,

ici représentée par Madame Christel Ripplinger, préqualifiée,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 11 juin 2002.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès-dites qualités qu'ils agissent, ont exposé au notaire instrumentant, ce qui suit:

*Exposé préliminaire*

Que suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Luxembourg, le 6 juin 2002, l'ancien associé, la société FIRSTCREST INVESTMENTS INC., une société avec siège social à 1000 de la Gauchetière West, Suite 2900 Montréal H3B 4W5 Québec, a cédé à la société EUROPEAN RETAIL ENTERPRISES B.V., prédésignée, la totalité de sa participation qu'elle avait possédée dans la Société ALLIANCE-ERE, S.à r.l., soit cent cinquante-cinq (155) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Ledit acte de cession de parts sociales, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Ceci exposé, les mandataires des associés susnommés, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions des deux seuls et uniques associés, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'accepter conformément à l'article neuf (9) des statuts de la Société, la cession de parts sociales faite sous seing privé, par la société FIRSTCREST INVESTMENTS INC. à la société EUROPEAN RETAIL ENTERPRISES B.V., prédésignée, en date du 6 juin 2002.

Ensuite Monsieur Gabriel Jean, juriste, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, agissant en sa qualité de seul et unique gérant de la Société ALLIANCE-ERE, S.à r.l., déclare accepter au nom et pour compte de la Société, la cession de parts sociales, dressée sous seing privé, en date du 6 juin 2002 et la considérer com-

me dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

#### Deuxième résolution

Afin de refléter ladite cession de parts sociales, et afin d'adapter l'article six des statuts de la Société, à la nouvelle répartition des parts sociales, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier le troisième alinéa de l'article six des statuts en conséquence et décide que cet article six, troisième alinéa aura désormais la teneur suivante:

«Les trois cent dix (310) parts sociales ont été souscrites par les associés ci-après, comme suit:

1.- PESSAC FINANCE S.A., une société anonyme, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, cent cinquante-cinq parts sociales . . . . .	155
2.- EUROPEAN RETAIL ENTERPRISES B.V., une société avec siège social à Herengracht 548, NL-1017 CG Amsterdam (Pays-Bas), cent cinquante-cinq parts sociales. . . . .	155
Total: trois cent dix parts sociales . . . . .	310 »

#### Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de remplacer dans le Titre III.- Administration et Gérance, l'actuel article douze (12) des statuts de la Société, refondus par l'acte précédent du notaire instrumentant, par un nouvel article douze et d'ajouter un article treize (13) supplémentaire, dont les teneurs seront les suivantes:

«**Art. 12. Nomination et Révocation des membres de la Gérance.** La composition de la gérance de la Société (la «Gérance») devra respecter les principes suivants:

- la Gérance sera composée de deux (2) gérants, personnes morales, savoir les associés PESSAC FINANCE S.A. et EUROPEAN RETAIL ENTERPRISES B.V. (ERE), lesquelles seront valablement représentées par au maximum deux (2) personnes physiques ou morales qui pourront agir ensemble ou séparément;

- un (ou deux) représentant(s) personne physique ou morale sera (seront) librement désigné(s) par PESSAC FINANCE S.A. et l'autre (ou les deux autres) par EUROPEAN RETAIL ENTERPRISES B.V. (ERE). Le choix des représentants personnes physiques ou morales des gérants personnes morales ne pourra être refusé par l'autre Partie, sauf si ces personnes sont dirigeants, salariés, agents ou représentants de concurrents ou de fournisseurs de l'autre Partie ou de distributeurs concurrents au Groupe ITM ou encore avaient des intérêts contraires à ceux des Parties ou de l'une d'entre elles;

- les personnes physiques ou morales représentant les gérants pourront être «révoquées» (i) avec ou sans motif par la Partie qui les a désignées mais également (ii) pour cause sérieuse et motivée par l'autre Partie;

- en cas de cessation des fonctions d'un représentant personne physique ou morale d'un des gérants pour quelque cause que ce soit, la Partie l'ayant initialement désigné devra, dans les 10 jours suivants, désigner un nouveau représentant en remplacement.

Les Parties devront procéder à toute démarche nécessaire en vue de la nomination officielle et/ou de la révocation officielle de la ou des personnes physiques ou morales les représentant et désignées par leurs soins.»

«**Art. 13. Décisions de la Gérance et des Parties (Quorum, Majorité etc).** Les décisions de la Gérance seront valablement prises à l'unanimité. La Société ne sera valablement engagée/représentée que par la signature conjointe de l'un au moins des représentants de chacun des gérants et/ou sur décision unanime écrite des Parties en tant qu'associés. Aucune dérogation ne sera permise à cet égard et notamment aucun représentant d'un gérant ne pourra agir comme s'il pouvait représenter seul la Société.

Les Parties décident d'ores et déjà de distribuer chaque année les dividendes distribuables de la Société, sous réserve toutefois de constituer le fonds de réserve légale et éventuellement toute provision ou réserve nécessaire.

La Gérance se réunira au moins une fois par trimestre ou plus souvent sur demande écrite de l'un des gérants aux représentants de l'autre gérant avec ordre du jour et préavis d'au moins une semaine. La Gérance sera chargée de convoquer les assemblées générales des Associés lorsque le droit applicable l'exigera.

Les autres aspects relatifs aux modes de convocation, de représentation, de fonctionnement des assemblées, etc. sont traités par la Loi du 18 septembre 1933, concernant les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée.»

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide, que suite à l'insertion dans les statuts d'un nouvel article treize (13), les anciens articles treize (13) à vingt-deux (22) des statuts de la Société, deviendront les articles quatorze (14) à vingt-trois (23) des statuts.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Gabriel Jean, en tant que seul gérant de la Société et décide de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat.

#### Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer aux fonctions de nouveaux gérants de la Société, pour satisfaire aux conditions prévues aux nouveaux articles douze (12) et treize (13) des statuts mentionnés ci-avant, les sociétés suivantes:

1. PESSAC FINANCE S.A., une société anonyme, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, représentée par ses deux administrateurs-délégués, valablement autorisés à signer conjointement ou individuellement:

a) la société BRYCE INVEST S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll;

b) Monsieur Gabriel Jean, juriste, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll;

2.- EUROPEAN RETAIL ENTERPRISES B.V., une société avec siège social à Herengracht 548, NL-1017 CG Amsterdam (Pays-Bas), représentée par deux de ses administrateurs, habilités à engager valablement la société par leur signature conjointe ou individuelle:

a) Monsieur Philippe Monnier, administrateur de société, avec adresse professionnelle, Groupe BEG, Washington Plaza, Immeuble Artois, 44, rue Washington, F-75008 Paris;

b) Monsieur Georges Fournol, administrateur de société, avec adresse professionnelle, Groupe BEG, Washington Plaza, Immeuble Artois, 44, rue Washington, F-75008 Paris.

Les gérants, nommés pour une durée illimitée, auront les pouvoirs prévus aux articles douze (12) et treize (13) des statuts de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Jean, C. Ripplinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2002, vol. 869, fol. 48, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juin 2002.

J.-J. Wagner.

(45655/239/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**ALLIANCE-ERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 83.359.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 juin 2002.

J.-J. Wagner.

(45656/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**SAG SOFTWARE SYSTEMS AG, Société Anonyme.**

Registered office: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 57.368.

In the year two thousand and two, on the twenty-ninth of March.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SAG SOFTWARE SYSTEMS AG, a société anonyme (hereafter the «Company») having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 57.368), incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 5th December 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 131 of 18th March 1997 and amended pursuant to a deed of Maître Camille Mines, notary, residing in Redange-sur-Attert on 30th July 1998, published in the Mémorial number 812 of 6th November 1998 and a deed of notary Alphonse Lentz, notary, residing in Remich, on 29th June 2000, published in the Mémorial number 800 of 2nd November 2000.

The meeting was opened at 9.00 a.m. with Me Bertrand Reimmel, lawyer residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Patrick Van Hees, lawyer, residing in Messancy (Belgium). The meeting elected as scrutineer Me Annick Dennewald, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. To resolve on the liquidation of the Company.

2. To appoint a liquidator.

3. Instruction given to the liquidator to contribute all the assets and liabilities of the Company to SOFTWARE AG BELGIUM S.A. («SOFTWARE BELGIUM»), a company incorporated and existing under Belgium law, having its registered office at Pleyadenlaan 11, avenue des Pleiades 11 B-1020 Bruxelles, against 212 shares (the «SOFTWARE BELGIUM Shares») in the share capital of SOFTWARE BELGIUM and power given to the liquidator to appear in the name and on behalf of the Company in liquidation at an extraordinary general meeting of SOFTWARE BELGIUM to be held on 29th March 2002 or any other adjournment meeting thereof with the following agenda:

1. a) Lecture and analysis of the special report of the board of directors on the contribution in kind as described hereafter and on the interest of such contribution for the Company.

Lecture and analysis of the report of the auditor on the description of the contribution in kind and on the methods of evaluation.

b) Increase of the share capital by thirteen thousand sixty euro and fifteen cents ( 13,060.15) by contribution of all the assets and liabilities of the Luxembourg Company SAG SOFTWARE SYSTEMS AG at their net asset value as of 31st December 2001 in order to increase the share capital of one million five hundred thirty-six thousand nine hundred and

thirty-nine euro and eighty five cents ( 1,536,939.85) to one million five hundred fifty thousand euro ( 1,550,000) by the issue of two hundred and twelve (212) shares of the same type and bearing the same rights and advantages than the shares already in issue.

These two hundred and twelve (212) new shares shall participate in the profits starting from the beginning of the current financial year, i.e. 1st January 2002.

These two hundred and twelve (212) new shares shall be allocated, entirely paid up, in the first place to the liquidator of the Luxembourg Company SAG SOFTWARE SYSTEMS AG as consideration of the contribution.

c) Subscription and payment of the new shares.

d) Acknowledgement of the effective realisation of the increase of capital.

2. Amendment of the articles to put them in conformity with the agenda and the law of 7th May 1999 containing the Code of Companies.

3. Power given to the board of directors to execute the decisions.

4. Power for the modification with the administrative bodies.

5. Power for the co-ordination of the articles;

As well as authority given to subscribe in the name and on behalf of the Company in liquidation to the SOFTWARE BELGIUM Shares.

4. Instruction given to the liquidator to distribute to the shareholders of the Company in liquidation the SOFTWARE BELGIUM Shares in the following proportions:

- one share SOFTWARE BELGIUM AG to Mr. Collot and

- 211 SOFTWARE BELGIUM Shares to SOFTWARE AG (UK) LIMITED.

5. Authorisation given to the liquidator to take all measures necessary or useful for the liquidation of the Company.

6. To fix the date of the second meeting of shareholders to hear the report of the auditor.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - As appears from the attendance list all shares in circulation are present or represented at the present Extraordinary General Meeting and the holders thereof have waived any prior notice requirement set forth by the Articles of Incorporation of the Company.

IV. - That the General Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions as follows:

*First resolution*

The meeting decides to resolve the liquidation of the Company.

The resolution is taken as follows:

Votes for: 43,670

Votes against: 0

Abstention: 1

*Second resolution*

The meeting appoints as liquidator: SOFTWARE AG (UK) LIMITED, a company of Anglo-Saxon law having its registered office at Hudson House, Hudsonway, Pride Park, Derby DE24 8HS England.

The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

He may under his sole responsibility, delegate for certain determined operations the whole or part of his passed one or more proxies for the period he determines.

The resolution is taken as follows:

Votes for: 43,670

Votes against: 0

Abstention: 1

*Third resolution*

The meeting decides to instruct the liquidator to contribute all the assets and liabilities of the Company to SOFTWARE BELGIUM AG against the issue of 212 shares in the share capital of Software Belgium and power given to the liquidator to appear in the name and on behalf of the Company in liquidation to an extraordinary general meeting of SOFTWARE BELGIUM to be held on 29th March 2002 or any adjournment meeting thereof with the following agenda:

1. a) Lecture and analysis of the special report of the board of directors on the contribution in kind as described hereafter and on the interest of such contribution for the Company.

Lecture and analysis of the report of the auditor on the description of the contribution in kind and on the methods of evaluation.

b) Increase of the share capital by thirteen thousand six hundred euro and fifteen cents ( 13,060.15) by contribution of all the assets and liabilities of the Luxembourg Company SAG SOFTWARE SYSTEMS AG at their net asset value as of 31st December 2001 in order to increase the share capital of one million five hundred thirty-six thousand nine hundred and thirty-nine euro and eighty five cents ( 1,536,939.85) to one million five hundred fifty thousand euro ( 1,550,000) by the issue of two hundred and twelve (212) shares of the same type and bearing the same rights and advantages than the shares already in issue.

These two hundred and twelve (212) new shares shall participate in the profits starting from the beginning of the current financial year, i.e. 1st January 2002.

These two hundred and twelve (212) new shares shall be allocated, entirely paid up, in the first place to the liquidator of the Luxembourg Company SAG SOFTWARE SYSTEMS AG as consideration of the contribution.

c) Subscription and payment of the new shares.

d) Acknowledgement of the effective realisation of the increase of capital.

2. Amendment of the articles to put them in conformity with the agenda and the law of 7th May 1999 containing the Code of Companies.

3. Power given to the board of directors to execute the decisions.

4. Power for the modification with the administrative bodies.

5. Power for the co-ordination of the articles;

As well as authority given to subscribe in the name and on behalf of the Company in liquidation to the SOFTWARE BELGIUM Shares.

The resolution is taken as follows:

Votes for: 43,670

Votes against: 0

Abstention: 1

#### *Fourth resolution*

Instruction given to the liquidator to distribute to the shareholders to the Company in liquidation the SOFTWARE BELGIUM Shares in the following proportions:

- 1 SOFTWARE BELGIUM AG Share to Mr. André Collot and

- 211 SOFTWARE BELGIUM Shares to SOFTWARE AG (UK) LIMITED, prenamed.

The resolution is taken as follows:

Votes for: 43,670

Votes against: 0

Abstention: 1

#### *Fifth resolution*

The meeting decides to authorise the liquidator to take all such measures necessary or useful in the accomplishment of the liquidation of the Company.

The resolution is taken as follows:

Votes for: 43,670

Votes against: 0

Abstention: 1

#### *Sixth resolution*

The meeting decides to fix the date of the second shareholders' meeting to hear the report of the liquidator and to appoint an auditor on 17th April 2002 to be held at 10.00 a.m. at 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

The resolution is taken as follows:

Votes for: 43,670

Votes against: 0

Abstention: 1

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their names, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française:**

L'an deux mille deux, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SAG SOFTWARE SYSTEMS AG, une société anonyme (ci-après la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg (R.C. Luxembourg B 57.368), constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 131 en date du 18 mars 1997 et modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 30 juillet 1998, publié au Mémorial, numéro 812 en date du 6 novembre 1998, et suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 29 juin 2000, publié au Mémorial, numéro 800 en date du 2 novembre 2000.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de M<sup>e</sup> Bertrand Reimmel, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée élit comme scrutateur M<sup>e</sup> Annick Dennewald, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la Société.

2. Nomination d'un liquidateur.

3. Instruction au liquidateur d'apporter tous les actifs et passifs de la Société à SOFTWARE AG BELGIUM S.A. (ci-après «SOFTWARE BELGIUM»), une société de droit belge, ayant son siège social à Pleyadenlaan 11, avenue des Pleiades 11 B-1020 Bruxelles, contre l'émission de 212 actions (ci-après les «Actions SOFTWARE BELGIUM») dans le capital social de SOFTWARE BELGIUM et pouvoir donné au liquidateur de comparaître au nom et pour le compte de la Société en liquidation à l'assemblée générale extraordinaire de SOFTWARE BELGIUM qui se tiendra le 29 mars 2002 ou à toute autre date avec l'ordre du jour suivant

1. a) Lecture et examen du rapport spécial du conseil d'administration sur l'apport en nature ci-après prévu et sur l'intérêt que représente l'apport pour la société.

Lecture et examen du rapport du commissaire sur la description de l'apport en nature et sur les modes d'évaluation adoptés.

b) Augmentation du capital social à concurrence de treize mille soixante euros et quinze cents ( 13.060,15), par apport des actifs et passifs de la société luxembourgeoise SAG SOFTWARE SYSTEMS AG à leur valeur nette au trente et un décembre deux mille un, pour porter le capital social d'un million cinq cent trente-six mille neuf cent trente-neuf euros et quatre-vingt-cinq cents ( 1.536.939,85) à un million cinq cent cinquante mille ( 1.550.000) euros, par la création de deux cent douze (212) actions du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les existantes.

Ces deux cent douze (212) actions nouvelles participeront aux bénéfices à partir du début de l'exercice social en cours, à savoir le premier janvier deux mille deux.

Les deux cent douze (212) actions nouvelles seront attribuées, entièrement libérées, dans un premier temps au liquidateur de la société luxembourgeoise SAG SOFTWARE SYSTEMS AG, en rémunération de l'apport.

c) Souscription et libération des actions nouvelles.

d) Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital.

2. Modification des statuts pour les mettre en concordance avec l'ordre du jour susmentionné et avec la loi du sept mai mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf contenant le Code des sociétés.

3. Pouvoir au conseil d'administration pour l'exécution des décisions.

4. Pouvoir pour modification auprès des instances administratives.

5. Pouvoir pour la coordination des statuts.

ainsi que l'autorisation de souscrire au nom et pour le compte de la Société en liquidation aux Actions SOFTWARE BELGIUM.

4. Instruction au liquidateur de distribuer aux actionnaires de la Société en liquidation les Actions SOFTWARE BELGIUM dans les proportions suivantes:

- 1 Action SOFTWARE BELGIUM à M. André Collot, et

- 211 Actions SOFTWARE BELGIUM à SOFTWARE AG (UK) LIMITED.

5. Autorisation au liquidateur de prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles à la liquidation de la Société.

6. Fixation de la date de la seconde assemblée générale des actionnaires qui entendra le rapport du liquidateur et qui nommera un commissaire au compte.

II. Que les actionnaires présentés ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration des actionnaires représentés, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée.

IV. Que l'Assemblée Générale est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la Société.

Cette résolution est prise comme suit:

Votes en sa faveur: 43,670 Votes contre: 0 Abstentions: 1

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur SOFTWARE AG (UK) LIMITED, une société de droit anglo-saxon, ayant son siège social à Hudson House, Hudson Way, Pride Park, Derby DE24 8HS, Angleterre.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Cette résolution est prise comme suit:

Votes en sa faveur: 43,670 Votes contre: 0 Abstentions: 1

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner instruction au liquidateur d'apporter tous les actifs et passifs de la Société à SOFTWARE BELGIUM prémentionnée contre l'émission de 211 actions dans le capital social de SOFTWARE BELGIUM et pouvoir est donné au liquidateur de comparaître au nom et pour le compte de la Société en liquidation à l'assemblée générale extraordinaire de SOFTWARE BELGIUM qui se tiendra le 29 mars 2002 ou à toute autre date avec l'ordre du jour suivant:

1. a) Lecture et examen du rapport spécial du conseil d'administration sur l'apport en nature ci-après prévu et sur l'intérêt que représente l'apport pour la société.

Lecture et examen du rapport du commissaire sur la description de l'apport en nature et sur les modes d'évaluation adoptés.

b) Augmentation du capital social à concurrence de treize mille soixante Euros et quinze Cents ( 13.060,15), par apport des actifs et passifs de la société luxembourgeoise SAG SOFTWARE SYSTEMS AG à leur valeur nette au trente et un décembre deux mille un, pour porter le capital social d'un million cinq cent trente-six mille neuf cent trente-neuf Euros et quatre-vingt-cinq Cents ( 1.536.939,85) à un million cinq cent cinquante mille ( 1.550.000) Euros, par la création de deux cent douze (212) actions du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les existantes.

Ces deux cent douze (212) actions nouvelles participeront aux bénéfices à partir du début de l'exercice social en cours, à savoir le premier janvier deux mille deux.

Les deux cent douze (212) actions nouvelles seront attribuées, entièrement libérées, dans un premier temps au liquidateur de la société luxembourgeoise SAG SOFTWARE SYSTEMS AG, en rémunération de l'apport.

c) Souscription et libération des actions nouvelles.

d) Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital.

2. Modification des statuts pour les mettre en concordance avec l'ordre du jour susmentionné et avec la loi du sept mai mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf contenant le Code des sociétés.

3. Pouvoir au conseil d'administration pour l'exécution des décisions.

4. Pouvoir pour modification auprès des instances administratives.

5. Pouvoir pour la coordination des statuts;

ainsi que l'autorisation de souscrire au nom et pour compte de la société en liquidation aux Actions SOFTWARE BELGIUM.

Cette résolution est prise comme suit:

Votes en sa faveur: 43,670

Votes contre: 0 Abstentions: 1

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner instruction au liquidateur de distribuer aux actionnaires de la Société en liquidation des actions SOFTWARE BELGIUM dans les proportions suivantes:

- 1 Action SOFTWARE BELGIUM à André Collot, et

- 211 Actions SOFTWARE BELGIUM à SOFTWARE AG (UK) LIMITED, prémentionnée.

Cette résolution est prise comme suit:

Votes en sa faveur: 43,670

Votes contre: 0 Abstentions: 1

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'autoriser le liquidateur de prendre toutes mesures nécessaires ou utiles à la liquidation de la Société.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de fixer la seconde assemblée générale des actionnaires qui entendra le rapport du liquidateur et qui nommera un commissaire au compte au 17 avril 2002 qui se tiendra à 10.00 heures au 2 Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Cette résolution est prise comme suit:

Votes en sa faveur: 43,670

Votes contre: 0

Abstentions: 1

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Reimmel, P. Van Hees, A. Dennewald, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 134S, fol. 76, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

J. Elvinger.

(45664/211/285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.



**SENERA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 41.653.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(45657/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**RISK PARTNER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 12/9A, rue J. Engling.  
R. C. Luxembourg B 86.691.

EXTRAIT

Il résulte d'un conseil d'administration du 14 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2002, volume 569, folio 25, case 6, que la société anonyme RISK PARTNER S.A. ayant son siège social à Hilton Tower, 12/9a, rue Jean Engling, inscrite au R. C. Luxembourg section B n° 86.691, constituée suivant acte reçu en date du 14 mars 2002;

- Nomination du président du Conseil d'Administration
- Nomination de l'administrateur délégué à la gestion journalière

Les administrateurs décident de nommer à ces deux fonctions:

Monsieur Markus Geginat, économiste, demeurant à B-1020 Bruxelles, 62, avenue Albert Brachet, Belgique.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2002.

J. Elvinger.

(45658/211/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**INTERNATIONAL PROGRESS HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 8.844.

DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, volume 135S, folio 63, case 4, que la société INTERNATIONAL PROGRESS HOLDING COMPANY S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

J. Elvinger.

(45659/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**BILWAY FINANCING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 85.916.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2002*

- Maître Tom Felgen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg et Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg, ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de Madame Carine Bittler et de Monsieur Yves Schmit, administrateurs démissionnaires.

- SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège social 124, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 11 juin 2002.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 69, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45702/794/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**NORTH EUROPEAN INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 64.992.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, volume 135S, folio 63, case 5, que la société NORTH EUROPEAN INVESTMENTS HOLDING S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

J. Elvinger.

(45660/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**STARTUP INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 45.806.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, volume 135S, folio 62, case 10, que la société STARTUP INVESTMENT S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

J. Elvinger.

(45661/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**JANI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2814 Luxembourg, 5, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 49.690.

L'an deux mille deux, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JANI S.A., ayant son siège social à L-2814 Luxembourg, 5, rue de la Reine, R. C. Luxembourg section B numéro 49.609, constituée suivant acte reçu le 21 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 144 du 31 mars 1995 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de l'objet des statuts comme suit:

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet l'acquisition, la vente d'aéronefs en pleine-proprieté et/ou en crédit-bail, ainsi que leur location, ou toutes les autres opérations annexes nécessaires au développement de son activité.

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la Société et de donner à l'article 4 la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition, la vente d'aéronefs en pleine-proprieté et/ou en crédit-bail, ainsi que leur location, ou toutes les autres opérations annexes nécessaires au développement de son activité.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'adapter le capital social souscrit et le capital autorisé de la Société en le convertissant de francs luxembourgeois et euros, pour donner à l'article cinq alinéas 1 et 3, la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

«Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) qui sera le cas échéant représenté par 400.000 (quatre cent mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

En outre, l'assemblée décide que le conseil d'administration soit, pendant une période de cinq ans renouvelable prenant cours le 27 mai 2002, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 135S, fol. 62, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

J. Elvinger.

(45662/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**JANI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.690.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

*Notaire*

(45663/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**MERMOS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 54.950.

*Extrait rectificatif des Minutes du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 25 février 2002*

Dans l'extrait du Conseil d'Administration en date du 25 février 2002 de MERMOS INVESTMENTS S.A. («la société»), il a été noté comme suit:

\* Que les administrateurs de la société sont:

- INTERMAN SERVICES LIMITED
- TOWER CORPORATION SERVICES LIMITED
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. (Administrateur-Délégué)
- M. Fabio Gaggini (Administrateur-délégué)

Leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Un erreur s'étant glissée dans cet extrait, il faut en fait lire:

\* Que les administrateurs de la société sont:

- LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED
- TOWER CORPORATION SERVICES LIMITED
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. (Administrateur-Délégué)
- M. Fabio Gaggini (Administrateur-délégué)

Leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

*Administrateur*

*Administrateur*

Signatures

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 52, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(45671/710/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**ORILUX INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.037.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(45665/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**ORILUX INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.037.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé unique qui s'est tenue le 6 juin 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé unique de ORILUX INVEST, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 30 septembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 1999;
- d'affecter les résultats comme suit:

- perte à reporter ..... 88.849,48 FRF

- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 30 septembre 1999.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 52, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45666/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**ORILUX INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.037.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(45667/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**ORILUX INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.037.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé unique qui s'est tenue le 6 juin 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé unique de ORILUX INVEST, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 30 septembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 2000;
- d'affecter les résultats comme suit:

- perte à reporter ..... 10.515,27 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 30 septembre 2000.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 52, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45668/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**ORILUX INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 61.037.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(45669/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**ORILUX INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 61.037.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé unique qui s'est tenue le 6 juin 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé unique de ORILUX INVEST, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 30 septembre 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 2001;
- d'affecter les résultats comme suit:
  - perte à reporter ..... EUR 11.669,20
- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 30 septembre 2001.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 52, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45670/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**MALIBU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 51.627.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'Assemblée générale des associés du 3 mai 2002, enregistrés à Luxembourg, vol. 569, fol. 67, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour la S.à r.l. MALIBU

FIDUCIAIRE ROELS WAUTERS & CO S.A.

Signature

(45675/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**SCHELY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.  
R. C. Luxembourg B 78.020.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(45693/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**BAV S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 81.436.

Avec effet immédiat, la société BECOFIS, S.à r.l., BUREAU EUROPEEN DE COMPTABILITE ET DE FISCALITE, S.à r.l., avec siège au 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg à Luxembourg, dénonce le domicile établi en ses locaux de la société anonyme BAV S.A., de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

BECOFIS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 56, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45673/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**BAV S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 81.436.

Avec effet immédiat, la société BECOFIS, S.à r.l., BUREAU EUROPEEN DE COMPTABILITE ET DE FISCALITE, S.à r.l., démissionne de sa fonction comme commissaire aux comptes de la société BAV S.A.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

BECOFIS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 56, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45674/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**I.V. INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 21.709.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2000 que le mandat des administrateurs, Madame M.P. Van Waelem, M.J. Renders, Madame R. Bernard et du commissaire aux comptes, la S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(45672/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**GRAX TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 39.576.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2002*

- Maître Tom Felgen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg et Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg, ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de Madame Carine Bittler et de Monsieur Yves Schmit, administrateurs démissionnaires.

- SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège social 124, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 11 juin 2002.

Pour la société

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 69, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45703/794/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**EURO EMBALLAGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Luxembourg, 80, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 43.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 59, fol. 67, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(45676/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**SOCOGESCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 44.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 67, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(45677/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**FIDUCIAIRE ROELS WAUTERS & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 50.507.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 mai 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 86, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

F. Crucifix

Administrateur

(45678/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**ASCENDAM S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 77.999.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mai 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 86, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour ASCENDAM S.A.

FIDUCIAIRE ROELS WAUTERS & CO S.A.

Signature

(45679/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**ROMA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Luxembourg, 80, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 59.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 86, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(45680/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**CAMERON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 59.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 86, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(45681/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**CONNECTIONS SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 28.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 86, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(45682/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**FIDUCIAIRE ROELS, WAUTERS & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 50.507.

Constituée suivant acte reçu en date du 8 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 26 juin 1995.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale tenue le 10 mai 2002 qu'en application de l'article 62 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2001 permettant une augmentation du capital social à des fins d'arrondissement en EUR sans recourir à un acte notarié, l'assemblée a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 13,31 EUR pour le porter de 30.986,69 EUR à 31.000 EUR par incorporation des bénéfices reportés et ce sans création d'actions nouvelles.

Strassen, le 17 mai 2002.

G. Wauters

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 86, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45683/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**EURFINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 38.453.

*Extrait des résolutions du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 4 juin 2002*

*Conseil d'Administration*

L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de révoquer de leurs fonctions d'administrateur la société ATTC SERVICES, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, et la société ATTC DIRECTORS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Partant, l'Assemblée Générale a donc décidé de nommer en remplacement:

- Monsieur Jean Vandeworde, expert-comptable, demeurant à L-8363 Greisch, 19, rue de Tuntange
  - la société @CENTURE, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau
- Le mandat des administrateurs nouvellement nommé prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005. Le Conseil d'Administration se présente désormais de la manière suivante:
- Monsieur Jean Vandeworde, expert-comptable, demeurant à L-8363 Greisch, 19, rue de Tuntange
  - la société @CENTURE, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau
  - Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45691/720/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---



**BELUNION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 7.396.

Le bilan du 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 72, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour réquisition.

(45687/635/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**BELUNION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 7.396.

## EXTRAIT

Il résulte de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société BELUNION S.A. qui s'est tenue en date du 6 mai 2002 au siège social que:

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Markus Neuenschwander, avocat, demeurant à Rüschtikon (Suisse) aux fonctions d'administrateur de la société nommé en remplacement de Monsieur André de Groot, administrateur démissionnaire.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur André de Groot pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 72, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45689/635/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**SOPHALEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 50.859.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 21 avril 2000 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2000.
- L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de francs belges en euro au cours de change de 1,-=40,3399 BEF avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000.
- Le capital social de vingt-neuf millions de francs belges (BEF 29.000.000,-) est ainsi converti en sept cent dix-huit mille huit cent quatre-vingt-onze euros et vingt-deux eurocentimes (EUR 718.891,22).
- L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des actions.
- L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 108,78 (cent huit euros et soixante-dix-huit eurocentimes) pour le porter de son montant actuel de EUR 718.891,22 (sept cent dix-huit mille huit cent quatre-vingt-onze euros et vingt-deux eurocentimes) à EUR 719.000,- (sept cent dix-neuf mille euros) par incorporation de réserves, sans création ni émission d'actions nouvelles.

Le capital social d'un million quatre cent trente-huit mille euros (EUR 1.438.000,-) est ainsi représenté par cent seize (116) actions libellées en euro et sans désignation de valeur nominale.

- En conséquence de ce qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 719.000,- (sept cent dix-neuf mille euros) représenté par cinquante-huit (58) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Le Conseil d'Administration se chargera de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 71, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45840/009/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

---

**STEFFEN ET ENGEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1363 Luxembourg, 24, rue du Couvent.  
R. C. Luxembourg B 51.670.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(45694/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

---

**PMC MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

## STATUTES

In the year two thousand and two, on the thirtieth of May.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) ARDAVON HOLDINGS LTD, a company established and having its registered office at Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, a company established and having its registered office at Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

both here represented by Mrs. Isabelle Pairon, private employee, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Luxembourg, on May 27, 2002.

Such proxies after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Art. 1.** There is hereby formed a limited corporation under the name of PMC MANAGEMENT S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The Company will offer network management facilities to next-generation value-added service providers. These facilities will cover, but are not limited to, the design, installation, configuration, set-up and subsequent monitoring and maintenance to the network management services. Furthermore, the Company will provide consulting services in its area of expertise.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

In general, the Company may carry out, in the Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad, all activities, transactions or commercial, industrial, financial, real estate operations, directly or by braking, which may directly or indirectly be deemed in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

**Art. 3.** The corporate capital is set at sixty thousand (60,000.-) euro (EUR), divided into six thousand (6,000) shares with a par value of ten (10.-) euro (EUR) each.

**Art. 4.** The shares shall all be registered shares.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

**Art. 5.** The transfer of shares of the Company is subject to the following requirements:

The shareholder who wishes to transfer all or part of his shares (the «transferor») has to inform the Board of Directors by registered letter of his intention to transfer shares (the «transfer notice»). The transferor has to indicate in the transfer notice the number of the shares for which the transfer is requested, the surname, name, profession and the residence of the proposed transferee(s).

Within fifteen days after the receipt of the transfer notice the Board of Directors shall approve the transfer or, in due case, serve by registered letter a copy of that transfer notice to the shareholders other than the transferor.

The other shareholders shall then have a pre-emption right to purchase the shares for which the transfer is requested. This right is exercised in proportion of the shares owned by each such other shareholders. The non-exercise of the pre-emption right, in whole or in part, by one shareholder increases the pre-emption right of the other shareholders. Under no circumstances can the shares be divided; if the amount of shares to be transferred is not exactly proportional to the amount of shares for which the option can be exercised, the shares in excess are, failing agreement, allotted by drawing lots under the responsibility of the Board of Directors.

The shareholder who intends to exercise his pre-emption right has to inform the Board of Directors by registered letter within thirty days after receipt of the transfer notice sent pursuant to the provisions of paragraph three of this Article, failing which his pre-emption right is forfeited. For the exercise of the pre-emption right deriving from the increase of the shareholders' pre-emption rights pursuant to the provisions of the third sentence of paragraph four of this article, the shareholders will benefit from an additional delay of one month which will start at the end of the thirty days period indicated in the first sentence of this paragraph.

The shareholders who exercise their pre-emption right may acquire the shares at the purchase price indicated in the transfer notice. Any dispute as to whether the purchase price representing the fair value which is not resolved by mutual agreement in writing, shall no later than thirty days after the occurrence of such dispute, be referred to an independent auditor appointed by the Board of Directors of the Company. The independent auditor's fees shall be shared amongst transferor and transferee(s). The determination of the purchase price by the independent auditor shall be final and without any recourse.

The pre-emption right can be exercised for all or part of the shares for which the transfer is requested. Within two months after receipt of the transfer notice sent pursuant to the provisions of paragraph two of this Article, the Board of Directors has to approve or to refuse the transfer of shares. If the Board of Directors does neither approve nor refuse the transfer of shares within this delay of two months, the transfer of shares is deemed approved. If the Board of Directors refuses the transfer of shares, the Board within a delay of six months, starting as of the date of its refusal, has to find a purchaser for the offered shares or has to have the shares repurchased by the Company in accordance with the provisions of the Law. In the latter case, the Company will not be entitled to sell those shares repurchased without respecting the pre-emption right of the shareholders.

If the Board of Directors does not find a purchaser or if the Company does not repurchase the offered shares within this delay, the transfer of shares is deemed approved.

**Art. 6.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

**Art. 7.** The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers, they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

**Art. 8.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 9.** The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

**Art. 10.** The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday in the month of May at 3.00 p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

**Art. 11.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 12.** The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

**Art. 13.** Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

**Art. 14.** The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

#### *Transitory provisions*

1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2002.

2) The first annual general meeting shall be held in 2003.

#### *Subscription and payment*

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) ARDAVON HOLDINGS LTD, prenamed, three thousand and sixty shares . . . . .	3,060
2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, prenamed, two thousand nine hundred and forty shares . . . . .	2,940
Total: six thousand shares . . . . .	6,000

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of sixty thousand (60,000.-) euro (EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand and two hundred (2,200) euro.

#### *Constitutive Meeting*

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.

2) The following have been appointed Directors:

a) Mr. Stefaan Vanderheyden, consultant, residing at 58, rue Murillo, B-1000 Brussels, Belgium,

b) Mr. Fouad Emmanuel Yazbeck, consultant, residing at 146, boulevard Général Jacques, B-1040 Brussels, Belgium, and

c) Mr. Graham Walmsley, Vice-President, residing at P.O. Box 5364, Riyadh 11422, K.S.A.

3) The following is appointed Auditor:

Mr. Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, residing at 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Brussels, Belgium.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire after the annual general meeting of the year 2007.

5) The Company shall have its registered office at L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

6) In accordance with Article 60 of the law on commercial companies and with Article 6 of the Article of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect a managing-director, who may have all powers to validly bind the Company by his sole signature.

#### *Declaration*

The undersigned notary has drawn the attention of the mandatory of the appearing parties to the fact that the Company has to obtain from the competent administrative authorities an authorization for establishment in connection with its object before starting its commercial activities, which advertisement the mandatory of the appearing parties acknowledges having received.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearers, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le trente mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ARDAVON HOLDINGS LTD, une société établie et ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, une société établie et ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

toutes les deux ici représentées par Madame Isabelle Pairon, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 27 mai 2002.

Lesquelles procurations après signature ne varient par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PMC MANAGEMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société offrira des facilités de gestion de réseau à des entreprises spécialisées dans la livraison de services à haute valeur ajoutée technologique. Ces facilités couvriront entre autres le design, l'installation, la configuration, l'activation ainsi que la surveillance et l'entretien de systèmes de réseaux. En plus de ces activités de base, la Société offrira des services de conseil dans ses domaines de compétence.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

De façon générale, la Société pourra, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières directes ou par courtage, susceptibles d'être utiles à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante mille (60.000,-) euros (EUR), divisé en six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont toutes nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La cession des actions de la Société est soumise aux conditions suivantes:

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le «cédant») doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée de son intention de céder des parts («l'avis de cession»). Le cédant est tenu d'indiquer dans l'avis de cession le nombre des actions dont la cession est demandée, les prénoms, nom, profession et domicile du (des) cessionnaire(s) proposé(s).

Dans les quinze jours de la réception de l'avis de cession le Conseil d'Administration approuvera la cession ou bien, le cas échéant, transmettra la copie de l'avis de cession aux actionnaires autres que le cédant par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée endéans les trente jours de la réception de l'avis de cession envoyé conformément aux dispositions du troisième paragraphe de cet article, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les dispositions de la troisième phrase

du quatrième paragraphe de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de trente jours indiqué dans la première phrase de ce paragraphe.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption pourront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession. Toute contestation relative à la juste valeur du prix d'achat et n'ayant pas été résolue par accord écrit mutuel entre actionnaires sera, dans un délai maximum de trente jours après la survenance de cette contestation, soumise à un réviseur d'entreprises indépendant nommé par le Conseil d'Administration de la Société. Les honoraires du réviseur d'entreprises indépendant seront partagés entre le cédant et le(s) cessionnaire(s). La détermination du prix d'achat par le réviseur d'entreprises indépendant sera définitive et sans recours.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession. Dans un délai de deux mois à partir de la réception de l'avis de cession indiqué au deuxième paragraphe de cet article, le Conseil d'Administration doit approuver ou refuser le transfert des actions. Si le conseil d'administration ni approuve ni refuse le transfert des actions dans ce délai de deux mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le Conseil d'Administration refuse le transfert des actions, le Conseil doit, dans un délai d'un mois commençant à la date de son refus, trouver un acheteur pour les actions offertes ou doit faire racheter les actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Dans ce dernier cas, la Société ne sera pas en droit de vendre ces actions rachetées sans respecter le droit de préemption des actionnaires. Si le Conseil d'Administration ne trouve pas un acheteur ou si la Société ne rachète pas les actions offertes dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé.

**Art. 6.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 8.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 12.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 13.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2003.

*Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ARDAVON HOLDINGS LTD, pré qualifiée, trois mille soixante actions . . . . .	3.060
2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, pré qualifiée, deux mille neuf cent quarante actions. . . . .	2.940
<b>Total: six mille actions . . . . .</b>	<b>6.000</b>

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de soixante mille (60.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cent (2.200,-) euros.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes pré qualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Stefaan Vanderheyden, consultant, demeurant au 58, rue Murillo, B-1000 Bruxelles, Belgique,
  - b) Monsieur Fouad Emmanuel Yazbeck, consultant, demeurant au 146, boulevard Général Jacques, B-1040 Bruxelles, Belgique, et
  - c) Monsieur Graham Walmsley, Vice-Président, demeurant à P.O. Box 5364, Riyadh 11422, K.S.A.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 

Monsieur Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, demeurant à 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles, Belgique.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
- 6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué lequel aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

*Déclaration*

Le notaire soussigné a attiré l'attention de la mandataire des comparantes au fait que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que la mandataire des comparantes reconnaît avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Pairon, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2002, vol. 135S, fol. 72, case 7. – Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

A. Schwachtgen.

(45848/230/361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

**SODI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 20.759.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 octobre 2001*

*Résolutions*

1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 10 mai 2001, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide:

- de supprimer à titre transitoire la valeur nominale des actions du capital social qui était de onze mille francs luxembourgeois (11.000,- LUF) par action;

- et de convertir le capital social de la société de LUF en euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, au cours de change de 1,- EUR pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'euro.

Le capital social de onze millions de francs luxembourgeois (11.000.000,- LUF) est converti en deux cent soixante-douze mille six cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-huit cents (272.682,88 EUR).

2. Dans le cadre de cette conversion, le Conseil d'Administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de deux mille trois cent dix-sept euros et douze cents (2.317,12 EUR). Le Conseil d'Administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à deux cent soixante-quinze mille euros (275.000,- EUR), sans création ni émission d'actions nouvelles.

3. Le Conseil d'Administration décide de restaurer la valeur nominale des actions du capital social et de la fixer à deux cent soixante-quinze euros (275,- EUR) par action, chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

4. Le Conseil d'Administration constate que toute référence au capital autorisé n'a plus lieu d'être dans les statuts, sa durée légale d'existence arrivant à échéance le 5 juillet 1995.

5. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-quinze mille euros (275.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cent soixante-quinze euros (275,- EUR) chacune, disposant d'une voix aux assemblées générales.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Frank Baden de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 73, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45754/200/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**SODI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 20.759.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

F. Baden.

(45755/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.